

## REUNION DU 19 JANVIER 2010

*Le dix-neuf janvier deux mille dix à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de CHEVIRE LE ROUGE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de janvier, sous la Présidence de Monsieur André GUEVARA, Maire.*

*Etaient présents : Monsieur André GUEVARA, Maire*

*Monsieur Patrick HAMARD et Monsieur Jean-Claude LEAU, adjoints*

*M. Romaric LECOINTRE, Mme. Geneviève BELLIER, M. Jérôme BELLIER, Mme Marie-Thérèse CROZA, Mlle Laurie CALLEJON, Mme. Chantal GIRAULT, M. Thierry DELAUNOY, M. Patrick CAYON, M. Ludovic ROCTON, Mme Maylis THURET, M. Anthony AUDOUIN et Mme Virginie HARDOUIN, Conseillers*

*Absents excusés :*

*Absent :*

*Secrétaire de séance : Monsieur Anthony AUDOUIN,*

*Date de convocation : 14 janvier 2010*

*Date d'affichage : 21 janvier 2010*

1°) DELIBERATION - CREATION POSTE ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE

2°) DELIBERATION - DEMANDE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION SUR LES FONDS DE RESERVE PARLEMENTAIRE

3°) DELIBERATION - TARIF DROIT DE STATIONNEMENT DE TAXIS MADAME CADET SANDRA

4°) DIVERS

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière séance, le Conseil Municipal passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

### **1°) DELIBERATION - CREATION POSTE ASSISTANT QUALIFIE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal la situation des archives communales nécessitant des travaux importants de classement. Il fait lecture de la lettre du 17 décembre 2009 adressée par Mme Verry, Directrice des Archives départementales de Maine-et-Loire, proposant une intervention de classement par un archiviste.

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié article 3 : recrutement d'un agent non titulaire ;

Vu les dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, article 3 - alinéa 2 : pour faire face à un besoin occasionnel (durée maximale de trois mois renouvelable une seule fois à titre exceptionnel) ;

Considérant les tâches d'archivages nécessaires à accomplir dès que possible ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide la création d'un poste d'assistant qualifié de conservation du patrimoine pour effectuer le classement des archives de la commune afin de faire face à ce besoin occasionnel ;
- Donne son accord pour le recrutement d'un agent contractuel et approuve le contrat à durée déterminée correspondant. La rémunération sera réalisée sur la base du traitement brut indiciaire du grade d'assistant qualifié de conservation du patrimoine ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune ;
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mener les démarches nécessaires et signer ledit contrat à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires relatives à ces décisions.

## **2°) DELIBERATION - DEMANDE D'OCTROI D'UNE SUBVENTION SUR LES FONDS DE RESERVE PARLEMENTAIRE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal des devis de HABSYS pour le changement des fenêtres de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré et étudié les travaux à réaliser, le conseil municipal :

- Vote à l'unanimité la réalisation du changement des fenêtres de la salle des fêtes qui s'élèvent à 6 543.12 €uros TTC
- Charge et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention sur « les fonds de réserve parlementaire » la plus élevée possible.

## **3°) DELIBERATION - TARIF DROIT DE STATIONNEMENT DE TAXIS MADAME CADET SANDRA**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission départementale des taxis et voitures de petite remise a émis un avis favorable à la demande de Madame CADET Sandra.

Le conseil municipal peut fixer un droit de stationnement par emplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

Décide de fixer un droit de stationnement

Fixe la somme à 90 Euros pour l'année 2010.

## **4°) DIVERS**

- ♦ Courrier de Monsieur le Conseiller Général : la dotation de solidarité départementale 2010 pour les communes de plus de 500 habitants ne sera pas versée.
- ♦ Courrier de Monsieur BECHU concernant les jumelages entre communes
- ♦ Faire-part de naissance Louis DUBLÉ
- ♦ Courrier de la classe de CM1 et CM2 : remerciements pour les cadeaux de Noël
- ♦ Monsieur le Maire informe le conseil municipal que concernant le bassin du Verdun, un décret stipule que toutes les communes doivent adhérer à un bassin versant. Une réflexion sera faite.
- ♦ Cérémonie des vœux : beaucoup de personnes, bonne organisation.
- ♦ Vendredi 22 janvier 2010 : Convocation au Tribunal de Grande Instance de SAUMUR concernant la pollution du plan d'eau communal.
- ♦ Compte-rendu des commissions :
  - Laurie CALLEJON, accessibilité voirie :
    - Une réunion a eu lieu le 15 janvier 2010 à la mairie avec M. PIERART. L'étude est terminée. Estimation totale des travaux : 100 000 €uros.

Virginie HARDOUIN, Affaires sociales :

- Le centre social propose des soirées ludothèques. Possibilité de faire une soirée jeux à Cheviré. Il serait souhaitable qu'une association gère les contacts avec l'Espace Baugeois. Le conseil municipal propose de demander au comité des fêtes s'il est intéressé. Une réunion publique sera organisée par le centre social pour mettre en avant les demandes des habitants

Anthony AUDOUIN, commission Communication :

- Le bulletin municipal a été distribué une semaine après la date prévue dû à un retard dans l'impression.

Patrick CAYON, S.I.A.E.P :

- 3 % d'augmentation au syndicat d'eau en 2010, 2.5 % d'augmentation pour VEOLIA en 2010
- Le mobilier de l'école « les Tournesols » est arrivé. Le 7 mars 2010, l'équipe enseignante organise un spectacle pour aider au financement du voyage scolaire prévu en avril 2010.

Jean-Claude LEAU, Communication, culture, Patrimoine :

- ♦ Le clocher de l'église a été nettoyé.

Ludovic ROCTON, commission voirie :

- La ville de Durtal vend des jardinières 15.00 €uros l'unité. Le conseil municipal décide de renouveler les jardinières de la commune.

Marie-Thérèse CROZA, Commission Fêtes et Réceptions :

- L'arbre de Noël de la commune s'est très bien passé.

Romarc LECOINTRE, FDGDON :

- Il va se mettre en relation avec le FDGDON pour récupérer des cages suite à deux demandes, ainsi que le registre.

Jérôme BELLIER,

Commission Sports et Loisirs :

- Rénovation des terrains de tennis. Une étude est en cours avec la Société BEKER. L'isolation dans les vestiaires est prévue ainsi que la peinture sur le mur du terrain de tennis

Commission Environnement, CCCB :

- Relance de l'opération pour les composteurs (200). Livraison prévue en avril ou mai 2010.
- Manque de communication pour le tri des déchets : réflexion en cours

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au mardi 16 février 2010.

Sans autres questions la séance est levée le mardi 19 janvier 2010 à 21H50